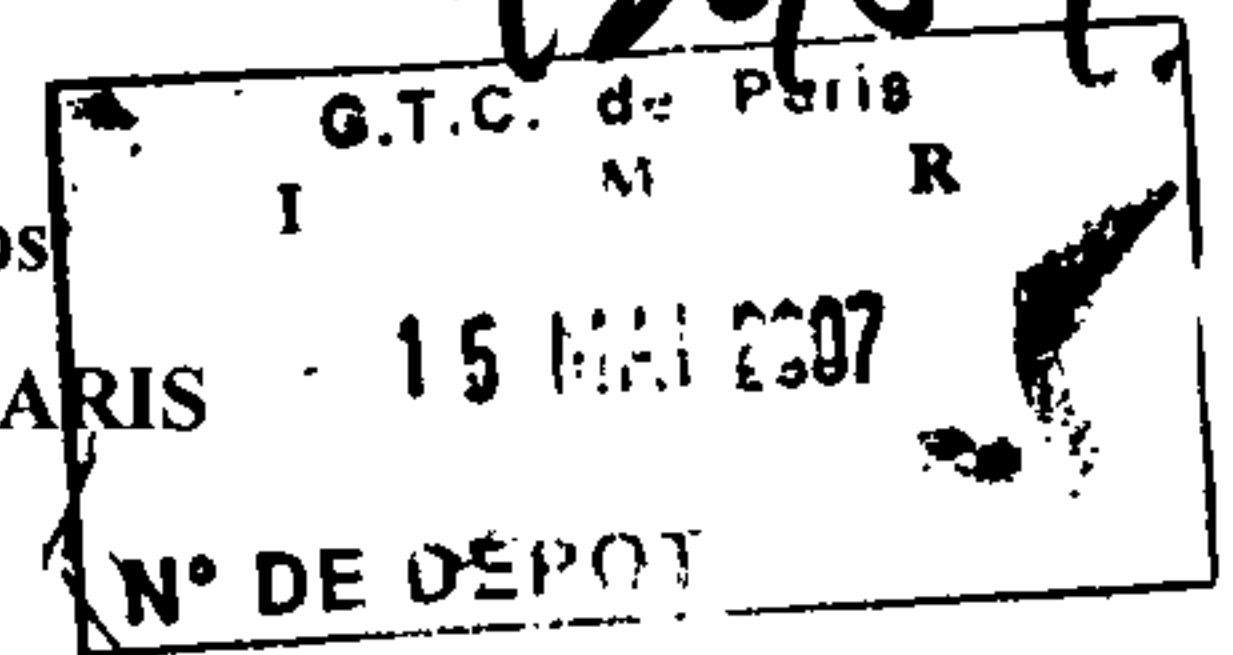


"AUVECO"

Société Anonyme au Capital de 360.000 Euros
Siège Social : 45, ave Philippe-Auguste - 75011 PARIS
970 200 580 RCS PARIS



89 B. 5003

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 16 AVRIL 2007

L'AN DEUX MIL SEPT,

LE SEIZE AVRIL, A DIX HUIT HEURES,

Les actionnaires de la Société « AUVECO », Société Anonyme au Capital de 360.000 Euros, se sont réunis au siège social en Assemblée Générale Ordinaire, sur convocation faite suivant les formes statutaires et légales.

Il a été établi une feuille de présence qui est émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance, tant pour eux-mêmes qu'en qualité de mandataire.

Monsieur Jean-Louis AUQUE, Président Directeur Général, préside la séance.

Monsieur Frédéric SIESSE et Madame Dominique VETTERL, les deux actionnaires présents et acceptants, représentant le plus grand nombre d'actions sont appelés comme scrutateurs.

Madame Dominique VETTERL est désignée comme secrétaire. La feuille de présence certifiée exacte par les membres du bureau ainsi constitué, permet de constater que l'assemblée est compétente pour délibérer.

Monsieur Jean-Yves HERVE, Commissaire aux Comptes, régulièrement convoqué, est absent et excusé.

Monsieur le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'assemblée :

- La feuille de présence de l'assemblée,
- Un exemplaire des statuts de la société,
- Le rapport du Conseil d'Administration.

Monsieur le Président déclare que tous les documents et renseignements devant, d'après la législation des sociétés commerciales, être communiqués aux actionnaires, ont été tenus à leur disposition, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée et que la société a satisfait dans les délais légaux aux demandes d'envois de documents dont elle a été saisie en application des textes en vigueur.

Acte lui en est donné.

.../...

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination d'un administrateur.
- Pouvoirs en vue des formalités.

Le Président donne lecture du rapport du Conseil d'administration.

Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion.

Un débat s'instaure entre les actionnaires.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale décide de nommer :

Monsieur Jacques RABINEAU, demeurant 8, rue Yvon Villaceau – 75116 PARIS, né le 30/03/1950 à Oran (Algérie)

en qualité de nouvel administrateur en remplacement de Madame Dominique VETTERL, démissionnaire, jusqu'au terme du mandat de cette dernière, qui viendra à expiration à l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/08/07.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Jacques RABINEAU, présent à l'assemblée déclare accepter le mandat d'administrateur qui vient de lui être confié, satisfaire aux conditions légales concernant le cumul de mandats et n'être frappé d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de lui interdire d'exercer ce mandat.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

LES SCRUTATEURS

LE PRESIDENT

LE SECRETAIRE

